



**Direction des familles et de la petite enfance  
Sous-Direction de l'Accueil de la Petite Enfance**

**2021 DFPE 97** Subvention (138 673 €) et avenant n° 6 avec l'association Gribouille Alésia pour la crèche collective située 11ter – 11quater, rue d'Alésia (14e).

**PROJET DE DELIBERATION**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 12 au 15 décembre 2016, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association Gribouille Alésia relative au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance situé 11ter – 11quater, rue d'Alésia (14e).

La capacité d'accueil est de 60 places.

Cette convention d'une durée de 3 ans venant à échéance le 31 décembre 2019, elle a été prorogée une première fois jusqu'au 31 décembre 2020 par un avenant n°3 en date du 24 juin 2019, puis une seconde fois jusqu'au 31 décembre 2021 par un avenant n°5 en date du 30 décembre 2020. La convention insiste (articles 1 et 2) sur l'accueil des enfants parisiens, tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2021, il est proposé de signer un avenant n° 6 à cette convention, qui fixe :

- la subvention municipale pour l'année 2021 ;
- l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un taux d'occupation et un taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs ;

Au vu du budget présenté pour 2021 et annexé à l'avenant, il est proposé de fixer la subvention à 138 673 euros .

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité de l'établissement concerné.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association Gribouille Alésia l'avenant à la convention, ci-joint, qui fixe la subvention à 138 673 euros au profit de l'établissement.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

